

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 560 512	45,73	119,05	3 701 000	1 692 467	45,73	1 692 467
Taxe foncière non bâties (TFNB)	88 858	69,29	121,81	92 000	63 747	69,29	63 747
Taxe d'habitation (TH)	700 514	17,66	57,44	784 000	138 454	17,66	138 454
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	812 352	22,26	48,69	816 400	181 731	22,26	181 731
				Total			
					2 076 399		1 692 467
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	8	9	10	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)		2076 399	45,73	
Taxe d'habitation (TH)		2 076 399	69,29	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		17,66	
			22,26	

ii - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

	VA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	11
2024	149 877	66 182	112 703	9 262	214 915	139 396	312 302	- 296 492	708 145

iii - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés	Total fiscalité directe de la fiscalité locale 2024
(col. 7)	(col. 11)	
2076 399	708 145	2784 544

À ANGOULEME

Le 15 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,

FRANCOIS DOUIS

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 4 avril 2024

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	3 012
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	144 771
d. Logements sociaux : exo de longue durée	460

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	448 225

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	13 811

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	290 379

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	2 749
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	48 373
g. Stations radioélectriques	14 537
h. Installations gazières et autres	523
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	149 877
c. Coefficient correcteur	0,338621
d. Taux FB commune 2020	22,84
e. Taux FB département 2020	22,89

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	48
b. Base minimum	8 249
c. Locaux industriels	51 801
d. Autres allocations	169

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12				
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	49,49	123,73	4,68000	119,05	119,05
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	55,07	137,68	15,87000	121,81	121,81
Taxe d'habitation (TH)	24,45	20,74	61,13	3,69000	57,44	57,44
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,75	>>>	53,50	4,81000	48,69	48,69

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	37,02
b. Communal	46,19

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	26,46
b. Taux maximum de la majoration spéciale	1,32

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	9,18
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	>>>
--	-----